

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-19

TERRA AVENTURA : CREATION D'UN BADGE VIRTUEL SPECIAL « 20 ANS DU PARC »

Date de la convocation
19/03/24

Le 26 mars 2024 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine			x		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte					
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		P. BRÜGERE	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)

Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 5304

Charte de Parc 2018-2033

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Hors Contrat de Parc 2023-2026

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

Vu la délibération n° B.2023-84 du Bureau syndical du 21 novembre 2023 validant le projet de la Fête des 20 ans du Parc et son financement ;

Considérant :

- l'objectif que la Fête des 20 ans du Parc soit une réussite en termes de fréquentation
- l'objectif que la Fête des 20 ans du Parc soit en 2024 une « locomotive » touristique de la saison en mettant en lumière le territoire du Parc dans sa globalité
- le succès incontestable de Terrà Aventura et sa capacité à générer de l'économie touristique à travers des retombées directes et indirectes

Contexte :

Terrà Aventura est un grand jeu qui allie balades et découvertes des pépites du patrimoine local. Créée en 2011 en Limousin et animée désormais par le Comité régional du tourisme (CRT) de Nouvelle-Aquitaine, l'application propose aujourd'hui 600 parcours dans toute la Région. Elle est la plus grande chasse aux trésors de France qui séduit 3 millions de joueurs (chiffre de 2022) grâce à un univers riche et sans cesse renouvelé. 64% des joueurs sont des familles avec enfant(s) et le taux de satisfaction des joueurs est de 98%.

De nombreux amateurs organisent leurs week-ends et courts séjours autour des quêtes, Terrà Aventura générant donc des retombées économiques directes et indirectes.

Depuis 2016, le PNR dispose à Millevaches d'un parcours Terrà Aventura (*les Poiz en cache verte*) qui rencontre un vrai succès, renforcé depuis l'amélioration du circuit en 2022 pour le rendre plus attractif. L'existence de la cache contribue à doper la fréquentation de la Maison du Parc toute l'année, puisque le circuit est praticable en toutes saisons.

Le territoire du Parc dans sa globalité compte en tout plus d'une trentaine de parcours.

En partenariat avec le CRT, des échanges ont eu lieu fin 2023 pour étudier comment mobiliser la communauté, fidèle, des Terraventuriers vers l'évènement « 20 ans du Parc » début juillet et faire en sorte, plus largement, que celui-ci serve de locomotive touristique toute la saison en générant de l'attractivité du printemps à l'automne sur tout le territoire.

Description du projet :

Après réflexion, le CRT peut proposer au Parc une animation complémentaire en mobilisant les partenaires du Parc que sont les offices de tourisme et les communes à travers « la mise en réseau » d'un certain nombre de parcours.

L'ambition poursuivie est de générer des flux dans le Parc, via la communauté des Terra Aventuriers, mais aussi de promouvoir les animations du PNR ML et les 20 ans durant toute la période festive. Il s'agira pour cela de communiquer auprès d'une cible familiale et de proximité en Nouvelle-Aquitaine, intéressée par la découverte culturelle et patrimoniale.

Dans ce but, le Comité régional du tourisme propose concrètement :

- La création d'un badge virtuel unique « Les 20 ans du PNR Millevaches », à débloquent et remporter du 18 mai (date de création du Parc) à la fin des vacances scolaires de l'automne. Le badge sera créé par le(s) graphiste(s) du CRT à partir du logo du Parc, tout en étant raccord avec l'univers graphique de Terra Aventura ;
- La présentation de l'opération sur une page WEB Terra Aventura avec un lien vers le site du PNR et le programme des animations des 20 ans ;
- Une communication auprès de la communauté tout au long de la période : encart partenaire dans la Newsletter Terra aventura 160 000 abonnés + Post Facebook / Instagram 50 000 abonnés Facebook et 8 800 abonnés Instagram > Entre 20 000 et 40 000 personnes touchées ;
- La mise en place d'une opération de promotion sur 240 000 téléphones mobiles actifs ;

Pour remporter ce badge virtuel, les joueurs devront :

- Avoir découvert X parcours dans le Parc – Il s'agira probablement de découvrir 5-Poiz parmi une sélection d'une vingtaine de circuits, la liste définitive restant à définir par le CRT et les OT ; la cache de Millevaches fera évidemment partie de la sélection ;
- jouer durant la période envisagée, à savoir celle comprise entre le 18 mai (création du PNR) et la fin du mois de novembre.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (en € TTC)		Recettes prévisionnelles	
création d'un badge virtuel « 20 ans du Parc » + communication sur les réseaux sociaux Terra + création d'une page Web dédiée au Parc + actions sur mobiles	4 140 €	Région Nouvelle-Aquitaine 50% (hors contrat de Parc)	2 070 €
		Autofinancement PNR 50%	2 070 €
TOTAL	4 140 €	TOTAL	4 140 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'opération création d'un badge virtuel « 20 ans du Parc » envisagée en partenariat avec le CRT Nouvelle-Aquitaine ;
- de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à :

- solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider l'opération création d'un badge virtuel « 20 ans du Parc » envisagée en partenariat avec le CRT Nouvelle-Aquitaine ;
 - de valider le plan de financement proposé ;
 - d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 02.04.24 Et qu'elle a été affichée le 02.04.24



REÇU LE

02 AVR. 2024

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
 (CORRÈZE)**

